

Contrat de fourniture de la cellule de contrôle

Référence ORION-CTR-001 | 2025-03-24 | Version 1

Émetteur Julien Armand et Luc Garnier

Destinataires Mécaval Industries et Nordis Automation

Mécaval Industries confie à Nordis Automation la fourniture d'une cellule de contrôle d'étanchéité P40 pour le projet ORION au site de Chalon. Le prix ferme est de 186 000 EUR HT. Le présent accord précise le périmètre, le calendrier, les réceptions et la procédure de modification applicable à cette fourniture.

Parties et documents contractuels

Mécaval Industries est représentée pour cette opération par Julien Armand, responsable achats, après autorisation d'Élise Moreau, directrice industrielle. Nordis Automation est représentée par Luc Garnier, chef de projet habilité pour cette fourniture. L'accord est enregistré au dossier achats à la date du 24 mars 2025.

Le périmètre est défini par ORION-CDC-001 du 3 mars, ORION-SPEC-001 version A du 7 mars et l'offre NA-DV-250312 du 12 mars. En cas de divergence, le présent contrat et les avenants signés prévalent sur les modalités commerciales du devis. Les exigences de réception du cahier des charges restent applicables.

Objet et exclusions

La fourniture comprend la cellule mécanique et pneumatique, son automatisme, les essais usine, le dossier technique, le transport à Chalon et l'assistance à la mise en place décrits au devis. Elle est configurée pour le P40. L'option porte-pièce P60 de 24 000 EUR HT n'est pas commandée par le présent accord.

Le système de vision VisiTrace, le réseau du site et l'application MES relèvent de lots distincts. Nordis participe aux essais d'interface et communique les informations nécessaires ; cette coordination ne transfère pas au client les défauts de sa propre séquence de commande.

Prix et échéancier

Les factures mentionnent ORION-CTR-001 et le jalon associé. Le paiement d'un acompte ne vaut pas acceptation technique. Une facture de réception doit être accompagnée du procès-verbal correspondant. Les prestations hors périmètre ne peuvent pas être incorporées à une facture du socle sans identification distincte.

Échéance	Pourcentage	Montant HT	Condition
Commande	30 %	55 800 EUR	Commande confirmée
Réception usine	40 %	74 400 EUR	FAT sans réserve bloquante
Réception sur site	30 %	55 800 EUR	SAT acceptée
Total	100 %	186 000 EUR	Hors option P60

Livraison et réception

La FAT est prévue le 29 avril 2025 et la livraison au site de Chalon le 12 mai 2025, sous réserve de réception de l'acompte au plus tard le 28 mars. Le fournisseur confirme par écrit la réception de cet acompte et signale toute difficulté de composant susceptible d'affecter la date.

La FAT et la SAT vérifient les critères de cadence, d'étanchéité, de lecture et de traçabilité. Les réserves bloquantes empêchent l'acceptation du jalon. Le transport, la pose en atelier, les essais accompagnés ou l'utilisation de pièces témoins ne valent pas réception tacite ni autorisation de production série.

Modification de périmètre et de délai

Toute modification fait l'objet d'un avenant chiffré indiquant les livrables, les responsabilités, les incidences de délai et les critères d'acceptation. L'avenant doit être approuvé par Julien Armand et Nordis avant l'exécution des travaux concernés.

Le chef de projet et les ingénieurs peuvent instruire une solution et demander un chiffrage. Un compte rendu de réunion, un accord de principe technique ou un courriel de mise au point ne remplace pas l'avenant requis. Le fournisseur doit solliciter cette formalisation avant de lancer une prestation supplémentaire.

Un nouveau planning de coordination n'emporte pas, à lui seul, modification du délai contractuel. Les parties documentent les causes et la nouvelle date lorsqu'une révision de ce délai est convenue.

Dossier de livraison et responsabilités de suivi

Nordis remet les plans à jour, les paramètres de test, la sauvegarde du programme, le dossier FAT, les notices de maintenance et la liste des pièces de rechange. Le dossier est complété avec les résultats SAT et les réserves traitées après intervention.

Camille Perrin organise les décisions qualité, Anaïs Roux valide la préparation de la production, Marc Delcourt prend en charge la maintenance du site et Thomas Rivière coordonne les échanges. Julien tient la version contractuelle et les avenants. Les désaccords sur le périmètre sont portés à ces interlocuteurs avant poursuite de l'engagement contesté.